

# VILLE DE COUZEIX

===

L'an deux mille vingt-deux, le 05 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de COUZEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien LARCHER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 30 mars 2022

## Présents :

M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude LAINEZ, M. François FABRE, Mme Martine BOUCHER, M. Gilles TOULZA, Mme Monique DELPI, M. Michel GUILLON, M. Maurice LASNIER, M. Gérard BONNET, Mme Marie-Christine GRECARD, M. Jean-Yves DORADOUX, M. Patrick PETITJEAN, Mme Mireille DUMOND, Mme Patricia LEROUX, M. Thierry BRISSAUD, Mme Frédérique VILLESSOT, Mme Dominique CACOT, Mme Valérie DESPROGES, M. Nicolas COULAUD, Mme Cindy MOREN, Mme Céline BRIGEON, M. Jean Marc GABOUTY, M. Jean-Claude PASTUREAU, Mme Laëtitia SYLVESTRE-PECOUT, Mme Delphine BOULESTEIX, M. Marcel RIBIERE, M. Hugues BERBEY, Mme Cécile HENIAU-DESOURTEAUX.

## Excusés :

M. Christophe BORDEY (procuration à Mme Monique DELPI).

**Madame Céline BRIGEON a été élue secrétaire de séance.**

## 1 – RESSOURCES HUMAINES

### N°2022 – 022 DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'EMPLOIS DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE – ARTICLE L 313-1 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de créer 3 postes au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et 1 poste au grade d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront prévus au budget de l'exercice.

### N°2022 – 023 DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI DANS LE CADRE DES AGENTS DE POLICE – ARTICLE L 313-1 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- La création d'un emploi multigrade à temps complet. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière Police Municipale aux grades de Chef de service de police municipale, de Chef de police municipale ou de Brigadier-Chef de police municipale.

La rémunération de l'agent statutaire sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront prévus au budget de l'exercice

N°2022 - 024 DELIBERATION POUR L'ORGANISATION D'UN DEBAT SUR LES GARANTIES ACCORDEES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, prend acte que le débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection Sociale Complémentaire s'est tenu en séance du 05 avril 2022.

2022 – 025 – DELIBERATION POUR L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE VIENNE AU CONTRAT GROUPE POUR LA MISE EN CONFORMITE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) ET EXTERNALISATION DE LA MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accepter la proposition suivante :

Prestataire : La fonction de Délégué à la Protection des Données (DPD) peut être exercée sur la base d'un contrat de service

Durée du contrat : quatre ans à compter du 25 mars 2022

Le montant des prestations est le suivant :

Cohortes	Etape 1	Etape 2 (/an)
Communes > 5000 habitants	5 345 €	1 800 €

Etape 1 : Diagnostic	Etape 2 : Mission de DPO
Phase 1 : Cadrage et sensibilisation	Pilotage de la conformité
Phase 2 : Cartographie – Audit	Gestion des « affaires courantes »
Phase 3 : Plans d'actions	

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer au présent contrat groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

## 2 – TRAVAUX

N°2022 – 026 MARCHE DE CONCEPTION REALISATION POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DOLTO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 abstentions et 24 voix pour.

DECIDE

- d'approuver cette opération estimée à 4 000 000,00 € H.T.,
- de prendre note du choix de la présente procédure.

### 3 – INTERCOMMUNALITE

#### N°2022 – 027 CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de confier la gestion de la mission de service public de la défense extérieure contre l'incendie à la Communauté Urbaine Limoges Métropole,

### 4 – AFFAIRES FONCIERES – URBANISME

#### N°2022 – 028 ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES SITUEES DANS LA VALLEE DU RUISSEAU DU MAS-GIGOU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver l'acquisition d'un ensemble de parcelles situées dans la vallée du ruisseau du Mas-Gigou pour un montant de 350 000 €.

#### N°2022 – 029 ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION CS N°116 – ROUTE DU GOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section CS n° 116 située Route du Got pour un montant de 12 000 €.

#### N°2022 – 030 FIXATION DES PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL JACQUELINE AURIOL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- de fixer les prix des lots du Lotissement communal Jacqueline Auriol, comme suit :

<b>LOTS</b>	<b>PRIX T.T.C.</b>
Lot 1	90 € le m <sup>2</sup>
Lot 2	90 € le m <sup>2</sup>
Lot 3	90 € le m <sup>2</sup>

#### N°2022 – 031 PROMESSE UNILATERALE DE VENTE ENTRE LA COMMUNE ET LA SAS W-EST POUR LA CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE DE LONGCHAMP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec la SAS W-EST, une promesse unilatérale de vente pour une emprise foncière située Rue de Longchamp au prix global de 420 000 € T.T.C.

## 5 – CULTURE - MEDIATHEQUE

### N°2022 – 032 EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver une extension des horaires d'ouverture au public à hauteur de 960 heures par an et 240 heures de travail administratif,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o DRAC : 70% des salaires chargés pour une durée de 3 ans renouvelables 2 ans sur demande à hauteur de 60% en N+4 et 50% en N+5
  - o Le solde de l'opération restant à la charge de la commune

Cette délibération remplace la délibération n° 2022-017 en date du 08 mars 2022.

## 6 - FINANCES

### N°2022 – 033 CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE DOLTO 2 ET TRANSFORMATION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN EN ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 abstentions et 24 voix pour,

DECIDE

- l'inscription de la somme de 4 800 000 € T.T.C. en autorisation de programme pour la construction de l'école maternelle Dolto 2 et la transformation de l'école maternelle Jean Moulin en école élémentaire.

### N°2022 – 034 PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion relatifs aux budgets Communal, Logements et Lotissement dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### N°2022 – 035 PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les comptes administratifs relatifs aux budgets Communal, Logements et Lotissement de l'exercice 2021.

### 2022 – 036 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B. P. 2022)

..... 1 065 296.80 €

- Affectation complémentaire « en réserves » (Crédit du compte 1068 sur le B. P. 2022)

.....469 859.39 €

- Reprise à la section d'exploitation du budget primitif 2022 sur la ligne 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de :

.....330 000.00 €

- 2) Décide de reprendre le déficit d'investissement cumulé soit 600 184.35 € sur la ligne 001 du budget primitif 2022 « Déficit antérieur reporté ».

#### 2022 – 037 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021- BUDGET LOGEMENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B. P. 2022)

.....64 086.04 €

- Affectation complémentaire « en réserves » (Crédit du compte 1068 sur le B. P. 2022)

.....10.69 €

- Reprise à la section d'exploitation du budget primitif 2022 sur la ligne 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de :

.....32 800.00 €

- 2) Décide de reprendre le déficit d'investissement cumulé soit 64 086.04 € sur la ligne 001 du budget primitif 2022 « Déficit antérieur reporté ».

#### 2022 – 038 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de reprendre le déficit cumulé d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 de 227 715.31€ en section d'investissement du Budget primitif 2022 sur la ligne 001 « Déficit d'investissement reporté ».

#### N°2022 – 039 PRESENTATION ET VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'allouer pour l'exercice 2022 les subventions suivantes aux diverses associations :

Catégorie	Libellé	Propositions 2022
<b>Subventions de fonctionnement aux associations de Couzeix à caractère social</b>	Amicale du personnel	14 000,00 €
	Amis de l'école maternelle Françoise Dolto	300,00 €
	Les parents des petits bouts	500,00 €
	CAREPA 87 (EHPAD les chênes verts)	100,00 €
	FNATH section Couzeix	600,00 €
	Foyer socio-culturel collège	1 000,00 €
	Halte garderie "le manège enchanté"	23 000,00 €
	Halte garderie "le manège enchanté" subvention exceptionnelle: prise en charge des frais de repas servis par le restaurant scolaire en N - 1	7 280,00 €
<b>Subventions de fonctionnement aux associations diverses</b>	ANACR (association des anciens combattants et ami(e)s de la résistance)	160,00 €
	FNACA comité de couzeix	150,00 €
	Union fédérale limousine anciens combattants victimes de guerre	100,00 €
<b>Subventions de fonctionnement à des organismes extérieurs à la commune</b>	Association des conciliateurs de justice du limousin	200,00 €
	Association France victimes 87	150,00 €
	Mémoire de NIEUL et alentours	500,00 €
	Planning familial Haute-Vienne	200,00 €
	Tour du limousin organisation association Limoges: subvention exceptionnelle: participation aux droits TV pour le tour du Limousin	300,00 €
<b>Subventions de fonctionnement aux associations à caractère sportif et de loisirs</b>	A A C C (Association animation culturelle de Couzeix)	6 000,00 €
	ACCA	450,00 €
	ACCA : subvention exceptionnelle : travaux dans le local chasse	500,00 €
	Amis des fleurs de Couzeix	200,00 €
	ARC CLUB Limoges Couzeix	300,00 €
	ARC CLUB Limoges Couzeix subvention exceptionnelle: financement des déplacements et des formations-entraînements de l'équipe pour la division nationale Arc en poulies	1 000,00 €
	ARIOSO chorale	700,00 €

Catégorie	Libellé	Propositions 2022
<b>Subventions de fonctionnement aux associations à caractère sportif et de loisirs</b>	Association BOFILAIN	100,00 €
	Association Couzeix Tennis de table	500,00 €
	Association sports loisirs Couzeix SLC	1 200,00 €
	Association sports loisirs Couzeix SLC: subvention exceptionnelle: complément de subvention aux associations adhérentes	3 400,00 €
	Association sports loisirs Couzeix SLC: subvention exceptionnelle: formation 1 <sup>er</sup> secours	900,00 €
	Atelier la mascarade	500,00 €
	Badminton Couzeixois Bacou	1 300,00 €
	Bonsai club du limousin (son siège est à COUZEIX)	200,00 €
	Circ ô charivari	1 000,00 €
	Club des retraités	1 000,00 €
	Comité d'animation et des fêtes de Couzeix: subvention affectée (marché de Noël, soirée Gourmande)	6 000,00 €
	Comité d'animation et des fêtes de Couzeix: subvention exceptionnelle pour combler le déficit des frais de financement des marchés d'été et de Noël N-1	2 000,00 €
	AMIDEUROPE à partir de 2019 (Comité de jumelage)	2 000,00 €
	Couzeix basket Club	2 700,00 €
	Couzeix Country club	5 000,00 €
	Couzeix Country Club: subvention exceptionnelle: participation aux frais d'électricité années N-1	
	Couzeix Country squash	400,00 €
	Couzeix gym gymnastique sportive	800,00 €
	Couzeix mamies papys actifs (CMPA)	100,00 €
	Couzeix running Club	500,00 €
Couzeix running Club : subvention exceptionnelle : organisation de la course à Texonnières	800,00 €	

Catégorie	Libellé	Propositions 2022
Subventions de fonctionnement aux associations à caractère sportif et de loisirs	Danse passion	200,00 €
	Foli's féerie	600,00 €
	Grizzlys foot-fauteuil: subvention de fonctionnement + frais de déplacement	1 800,00 €
	Gymnastique volontaire	600,00 €
	Hand-Ball Couzeix cour du Temple	1 800,00 €
	Judo club couzeixois	1 700,00 €
	Kung Fu	200,00 €
	Les petites mains de Couzeix	200,00 €
	Limoges-Couzeix voltige	200,00 €
	Limoges-Couzeix voltige : subvention exceptionnelle : participation à l'achat d'une structure métallique	1 000,00 €
	Magique couzeixoise	150,00 €
	Nature et chemins couzeixois	500,00 €
	Pétanque couzeixoise (club pétanque)	300,00 €
	Speak english	200,00 €
	Sté sportive - hippodrome LimogesTexonnières (Société des courses de Texonnières)	600,00 €
	Sté sportive - hippodrome Limoges Texonnières Subvention affectée (Prix de Couzeix) (Société des Courses de Texonnières)	900,00 €
	U S E C C	6 500,00 €
	U S E C C subvention exceptionnelle (frais de transports)	3 000,00 €
	U S E C C subvention exceptionnelle (entretien des vestiaires 10 h par semaine)	2 500,00 €
	U S E P	500,00 €
VELO RETRO 87	400,00 €	
Yoga (association Samata yoga)	300,00 €	
Provision		27 760,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>140 000,00 €</b>

N°2022 – 040 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LE MANÈGE ENCHANTE » POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE CRECHE MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à intervenir entre l'Association « Le Manège Enchanté » et la Commune pour la période 2022-2024.

N°2022 – 041 PRESENTATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter les taux suivants : Taxe foncière bâtie : 40,85%  
Taxe foncière non bâtie : 103,76%

N°2022 – 042 – BUDGET COMMUNAL -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 abstentions et 24 voix pour,

DECIDE :

- d'adopter le Budget primitif principal de l'exercice 2022.

N°2022 – 043 – BUDGET ANNEXE LOGEMENTS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter le Budget primitif Logements de l'exercice 2022.

N°2022 – 044 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter le Budget primitif Lotissement de l'exercice 2022.

-----

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée et clos la séance à 23h30.